

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLENAY****DEPARTEMENT  
DU CHER****SEANCE DU 24 octobre 2024**Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 13  
Présents : 07  
Votants : 08**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.Date de la convocation :  
14 octobre 2024**Excusés avec pouvoir :** Katia DUSSAPIN pouvoir à Cathy BATISTE.Date d'affichage :  
14 octobre 2024**Excusé sans pouvoir :** Caroline LALEVÉE LESAGE, Christelle JOIE, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, Stéphane PETIT.**Secrétaire de séance :** Mireille CHARBY**DELIBERATION N° 2024-43****OBJET : Devis alarme PPMS école des deux bourg (maternelle et primaire)**

Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires peuvent être exposées à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclones, inondations, submersions marines, séismes, mouvement de terrain, etc...), technologique (nuage toxique, explosions, radioactivité...), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violence au sein ou aux abords de l'école.

Madame le maire indique qu'il serait souhaitable d'installer une alarme anti-intrusion à l'école maternelle et primaire, d'autant plus de la situation actuelle d'alerte Vigipirate Urgence Attentat.

Cette alarme est adaptée au Plan Particulier de Mise en Situation (PPMS) dans le cadre des risques majeurs ou menaces. Cette alarme émet un son distinct à l'alarme incendie et indique aux occupants de l'école que le confinement doit être mis en place.

Dès activation de l'alarme, le directeur ou directrice d'école est responsable de l'activation du PPMS et de sa mise en œuvre, sous réserve de consignes des autorités académiques ou préfectorales.

Il le demeure jusqu'à la levée du PPMS signifiée par les autorités, y compris si l'évènement s'étend au-delà du temps scolaire.

Madame le maire indique au Conseil Municipal que l'école maternelle n'est pas équipée d'alarme PPMS et qu'une modification pour l'école primaire déjà pourvue d'un système d'alarme PPMS serait à prévoir pour une meilleure écoute du système dans les classes. Cette modification sera effectuée par le service technique de la commune.

Madame le maire présente les différents devis proposés par la société Bodet 1 rue du Général de Gaulle 49340 Trementines et la société AEB rue de la fontaine 18390 Saint Germain Du Puy.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 018-211802707-20241024-2024\_10\_D43-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- La société Bodet 1 rue du Général de Gaulle 49340 Trementines pour un montant de 1 910.00 € HT.
- Autorise Madame le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 24 octobre 2024

Le secrétaire de séance  
Mireille CHARBY

Le Maire,  
Marina DUPUY

